

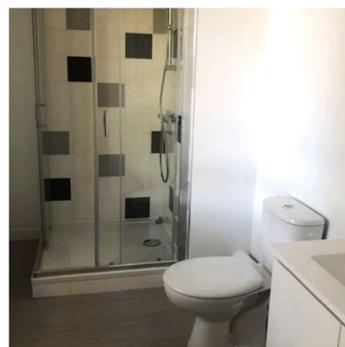
SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE

GROUPE SCOLAIRE CATHOLIQUE À DAX • EXTERNAT • DEMI-PENSION • INTERNAT

HÉBERGEMENT EN CHAMBRE ÉTUDIANTE-

TARIFS & INSCRIPTION 2024/2025

Le Centre d'Études Supérieures Saint Jacques de Compostelle propose aux apprenants **un service d'hébergement en chambres individuelles meublées avec salle d'eau privative** ouvrant droit à l'Allocation de Logement Sociale (ALS). Plus de renseignements concernant les aides au logement pour les étudiants au 09/69/32/52/52 ou à <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1563>.



DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Vous recevrez en début d'année scolaire une facture annuelle de l'hébergement, en fonction de la formule choisie, avec un échéancier sur 10 mois (sur demande de la famille, **avant le 10 septembre**, il sera possible d'étaler les paiements sur **11 ou 12 mois**). Contacter le service gestion sur : gestion@sjdc-dax.fr). Il ne vous sera pas envoyé de rappel pour vos mensualités. Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement. Les tarifs mentionnés tiennent compte des différents paramètres intervenant dans une année scolaire : nombre de jours ouvrables par section, stages, examens, etc.

MISE À DISPOSITION DES LOCAUX

Les chambres sont mises à disposition des apprenants du 1er septembre 2024 jusqu'au 30 juin 2025. (Cette mise à disposition peut être prolongée du 1^{er} juillet 2025 au 31 août 2025. Une facturation complémentaire sera alors établie). L'établissement se laisse le droit d'attribuer librement les chambres aux apprenants et se laisse également le droit de renouveler ou non la mise à disposition pour l'année suivante.

CAUTION

La caution demandée s'élève à 1 mois d'hébergement simple, soit : 300,00 €. Le chèque est à remettre le jour de l'installation et sera encaissé (ordre : SJDC DAX).

ÉTAT DES LIEUX

Un état des lieux d'entrée sera établi le jour de l'installation, en présence de l'étudiant et d'un représentant de l'établissement. Un état des lieux de sortie sera réalisé dans les mêmes dispositions à la restitution des locaux.



SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE

GROUPE SCOLAIRE CATHOLIQUE À DAX • EXTERNAT • DEMI-PENSION • INTERNAT

DURÉE

Toute période commencée est due. Pour la comptabilité, les périodes sont les suivantes :

• **1^{ère} période** : septembre, octobre, novembre, décembre ; • **2^{ème} période** : janvier, février, mars ; • **3^{ème} période** : avril, mai, juin. Il est possible, avec l'accord du chef d'établissement, de restituer la chambre au 1er janvier 2025, en informant l'établissement **par écrit** avant le 15 décembre 2024 et au 1er avril 2025 en informant l'établissement **par écrit** avant le 15 mars 2025. Sans respect de ces consignes les 10 échéances sont à régler.

PRESTATION	TARIF ANNUEL <i>Paiement sur 10 mois – Septembre à Juin</i>
Chambre individuelle meublée et salle d'eau privative (le linge n'est pas fourni ainsi que l'oreiller)	300,00 €
Chambre meublée et salle d'eau privative avec 4 petits déjeuners par semaine, du mardi au vendredi	322,00 €
Chambre meublée et salle d'eau privative avec 4 dîners par semaine, du lundi au jeudi.	376,00 €
Chambre meublée et salle d'eau privative avec 4 petits déjeuners par semaine, du mardi au vendredi et 4 dîners, du lundi au jeudi	398,00 €

FORMULAIRE DE RÉSERVATION D'HÉBERGEMENT 2024-2025

Nom de l'apprenant Prénom

Adresse du domicile

Formation envisagée pour 2024-2025

Téléphone portable Courrier électronique

L'apprenant dont le nom est mentionné ci-dessus déclare :

- Réserver un hébergement en chambre individuelle meublée avec salle d'eau privative
- Réserver un hébergement en chambre individuelle meublée avec salle d'eau privative avec 4 petits-déjeuners par semaine, du mardi au vendredi
- Réserver un hébergement en chambre individuelle meublée avec salle d'eau privative avec 4 dîners par semaine, du lundi au jeudi
- Réserver un hébergement en chambre individuelle meublée avec salle d'eau privative avec 4 petits déjeuners par semaine, du mardi au vendredi et 4 dîners par semaine, du lundi au jeudi.
- Avoir lu et accepté les dispositions régissant le service d'hébergement au Centre d'Etudes Supérieures Catholique des Landes Saint Jacques de Compostelle.

Date / /

Signature du payeur

Signature de l'apprenant